

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT

Séance du **02 Juillet 2025**

Délibération n°2025-MAIRIE-019

L'an deux mil vingt-cinq, le deux du mois de juillet à 18h45 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

Présents : ANDRIUZZI Jean-Michel, BOUNOUA Houassilla, COULET Philippe, COQUARD Philippe, FORESTIER Mathias, LECOURT Didier, NARDINI Carole, RIBIERE Ludovic, SAUVAIRE Manuela,

Absents excusés : DURET Laëtitia,

Absents : BONICEL Carole, COMPAN-RICHARD Agnès, PRATLONG Maxime, RAMON Guillaume, VAGNEUX Virginie

Mme SAUVAIRE Manuela a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Objet : DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Nb de
conseillers en
exercice : 15
Quorum : 8
Présents : 9

Le Maire de Montpezat informe l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des besoins d'un emploi permanent à temps complet à l'accueil de la Mairie suite à la fin d'un contrat d'apprentissage au 31/08/25, il convient de renforcer les effectifs du service administratif.

Le Maire de Montpezat propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent d'un Adjoint Administratif à temps complet pour les fonctions d'agent administratif à compter du 1^{er} septembre 2025.

Cet emploi devra être pourvu par un fonctionnaire.

Cet emploi sera pourvu par un agent relevant de la catégorie C de la filière Administrative, du cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux au grade d'Adjoint Administratif

Convocation le :
24/06/2025

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Transmis au représentant de l'Etat le :

Affiché le : 04/07/2025

Accuse de réception en préfecture

030-213001829-20250704-2025-MAIRIE-019-AI

Date de télétransmission : 04/07/2025

Date de réception préfecture : 04/07/2025

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Vu le code général de la fonction publique,
Vu la délibération relative au régime indemnitaire n° 2025-MAIRIE-018 en date du 02 juillet 2025
Vu le tableau des emplois,
Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent pour répondre aux nécessités du service,

DECIDE

- Article 1 :** De créer l'emploi permanent d'Agent Administratif à temps complet de catégorie C à compter du 1^{er} Septembre 2025
- Article 2 :** De modifier, en conséquence, le tableau des effectifs comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2025 :

SERVICE ADMINISTRATIF					
EMPLOI	GRADE(S)	C A T E G O R I E	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF	DURÉE HEBDO MADAI RE
AGENT ADMINISTRATIF	Adjoint Administratif	C	0	1	TC
CHARGE D'ACCUEIL	Adjoint Administratif	C	1	1	TNC
SECRETAIRE DE MAIRIE	Rédacteur	B	1	1	TC

- Article 3 :** D'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent par voie statutaire ou, à défaut contractuelle, et à signer les actes afférents.
- Article 4 :** Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.
- Article 5 :** Que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ

A l'unanimité des membres présents

Pour copie conforme le Maire



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Transmis au représentant de l'Etat le 04/07/2025
Affiché le : 04/07/2025

Accusé de réception en préfecture

030-213001829-20250704-2025-MAIRIE-019-AI

Date de télétransmission : 04/07/2025

Date de réception préfecture : 04/07/2025